

Date de dépôt : 13 novembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Discours anti-Valaisans du président du Conseil d'Etat : des excuses svp

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à l'annonce d'un éventuel départ du secteur Actualité de la RTS de Genève en 2024, le Conseil d'Etat genevois a fait part de son opposition formelle à celui-ci. Ceci à travers un courrier adressé au conseil d'administration de la SSR qui doit se prononcer d'ici à la fin de l'année sur ce déménagement prévu à Ecublens dans le canton de Vaud. Si cette réaction est compréhensible, les propos tenus dans les médias par le président du Conseil d'Etat sur cette affaire ne le sont pas, vu qu'il stigmatise nos compatriotes valaisans dans une envolée plus que problématique. Digne d'un ancien maire de la Ville de Genève qui qualifiait avec dédain nos compatriotes vaudois de rupestres en 2008.

Le président du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers, a ainsi affirmé dans la presse via un discours filmé que si « La RTS appartient à tous les Romands, elle ne peut pas avoir des sites dans tous les cantons mais c'est normal qu'elle ait deux sites dans les cantons romands les plus importants, à savoir Vaud et Genève. Or, vous pouvez voir dans la direction de la RTS, il n'y a pas beaucoup de Genevois. Je vois beaucoup de Valaisans, qui eux sont partout, comme toujours »¹. On connaissait le discours anti-frontaliers, on découvre aujourd'hui le discours anti-Confédérés dans la bouche même du président du

¹ <https://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Geneve-repete-vouloir-garder-l-actualite-RTS-11408085>

Conseil d'Etat genevois pourtant censé nous représenter auprès de nombreuses instances fédérales et intercantionales.

Ces propos sont proprement scandaleux tant ils flirtent avec la discrimination et la xénophobie la plus basique dont je rappelle ici la définition : la xénophobie est une « hostilité à ce qui est étranger », plus précisément à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un individu considéré comme étranger à son propre groupe. En conséquence de quoi, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat dans l'espoir qu'il infirme les propos problématiques tenus par son président. Je l'en remercie par avance.

- 1. **Que veut dire le président du Conseil d'Etat lorsqu'il affirme que « les Valaisans sont partout, comme toujours » ? Sur quels éléments se base-t-il pour dire cela ? Quel est le lien avec un déménagement prévu dans le canton de Vaud et non pas en Valais ?***
- 2. **N'estime-t-il pas ces propos problématiques ? Est-il surtout conseillé sur sa communication avant de s'exprimer ?***
- 3. **Est-ce que le Conseil d'Etat considère les Confédérés en général, et les Valaisans en particulier, comme des citoyens de seconde zone ? Sinon, comment expliquer de tels propos ?***
- 4. **Le président du Conseil d'Etat compte-t-il présenter des excuses au canton du Valais et à nos concitoyens d'origine valaisanne pour ces propos discriminants ?***
- 5. **Alors que la perte d'influence de Genève dans les instances fédérales est flagrante, le président du Conseil d'Etat n'estime-t-il pas aggraver la situation en stigmatisant ainsi des compatriotes et un canton en particulier ?***
- 6. **Qu'a fait le Conseil d'Etat en amont de cette annonce pour tenter de maintenir le secteur Actualité de la RTS à Genève ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il convient de souligner que le président du Conseil d'Etat a répondu sur ce sujet sous la forme d'une boutade à une question d'un journaliste clairement orientée dans le cadre d'une interview orale.

Dès lors, le Conseil d'Etat considère que les propos du président remis dans leur contexte ne sont pas problématiques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS